Déclaration liminaire UNSA-Cefi
CTAC du mercredi 6 avril 2022

Nous avons aujourd'hui à l'ordre du jour trois dossiers liés à une restructuration ou une réorganisation :

- la réforme du Contrôle général économique et financier,
- la prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 de l'arrêté reconnaissant la transformation de la DGE comme une opération de restructuration
- et un point d'avancement sur le projet Ambition SG.

Ces trois réformes déclinent les dispositions de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui régit depuis près de trois ans la vie de notre Administration et, plus largement, de la fonction publique.

Notre question est simple : au moment de l'adoption de cette loi, la France était encore dans une période que nous qualifierions aujourd'hui de « normale ». Est-il vraiment approprié de mettre en œuvre, dans une période de crise profonde, sanitaire, sociale, économique et financière, des réformes qui bouleversent le quotidien de nos collègues ?

Vous allez répondre que, concernant le CGefi, il était temps de mettre fin à 3 ans d'immobilisme. Réformer s'imposait peut-être, mais pour quoi et pour qui ? Nous y reviendrons tout à l'heure lors de l'examen de la réforme qui nous est présentée…

Toute réorganisation ou restructuration doit être fondée sur deux objectifs indissociables : améliorer le service rendu au public et améliorer la qualité de vie au travail des agents chargés de rendre ce service. En résumé, être un plus à la fois pour le service public et pour

les agents. Car améliorer la qualité de vie des agents qui sont au service des autres est la meilleure garantie d'une amélioration de la qualité de ce service.

Après deux ans de crise, de tensions, d'introduction de nouvelles formes d'organisation du travail comme le télétravail, il aurait été préférable de ne pas risquer d'accentuer le mal être qui, toutes les organisations syndicales vous le diront ici, est palpable et a fortement augmenté ces derniers mois : les tensions ont augmenté, nous sommes interpellés sur des situations de souffrance dans une proportion jamais vue jusqu'ici…

Les préoccupations et urgences du moment sont, outre le pouvoir d'achat, la reconnaissance du travail, qu'attendent nos collègues très investis et pénalisés par des taux de promotion qui ne permettent pas de leur témoigner une juste reconnaissance de leur investissement.

Qui dit restructuration ou réorganisation dit le plus souvent charge de travail supplémentaire, changement de supérieur hiérarchique, changement de périmètre de travail, déménagements, et, pour les agents dont le poste ou le service a été supprimé, une position en instance d'affectation qui, pour certains, dure depuis plusieurs années, d'où l'arrêté que nous sommes appelés à prolonger aujourd'hui. Tout ceci appelle des mesures concrètes de reconnaissance. Où sont-elles ?

Dans ce contexte, et pour tous les sujets que nous aurons à étudier cette année encore, l'exigence qui guidera les votes de l'UNSA-Cefi sera que tout projet que vous nous présenterez afin d'améliorer le fonctionnement de notre Administration soit également source d'amélioration des conditions de travail de nos collègues.

Je vous remercie.